

Fondation de libre passage de PFS  
Pension Fund Services SA  
Case postale  
CH-8098 Zurich

Compte de libre passage

## Placement de titres sur le compte de libre passage PFS

### Preneur de prévoyance <sup>1</sup>

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance

Téléphone (avec indicatif)

E-mail

Si vous désirez échanger des parts, veuillez nous indiquer sur ce formulaire les deux transactions (achat/vente) à effectuer. A défaut d'indication du nombre de parts ou de montant, l'intégralité de l'avoir sera investie ou échangée. La vente des parts ne comporte pas automatiquement l'annulation d'un plan d'épargne en fonds existant.

Je donne l'ordre suivant à la Fondation de libre passage de PFS Pension Fund Services SA (ci-après la «Fondation de libre passage»):

<b>Portefeuilles spéciaux</b>	<b>Valeur</b>	<b>Achat</b>	<b>Vente</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>ou</b>	<b>Montant</b>
PFS Income	4007608	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PFS Classic	4007609	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PFS Growth	4007610	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

(Le nombre de parts est en fonction du montant à investir et sera le cas échéant arrondi à l'unité inférieure.)

**Si les informations fournies sur ce formulaire sont incomplètes ou confuses ou que l'évaluation de la capacité de risque n'est pas jointe, nous ne pouvons garantir l'exécution de votre ordre de bourse à la prochaine échéance. La Fondation de libre passage ne couvre aucune différence de cours résultant d'un tel retard.**

L'ordre de bourse est décompté sur la base de la valeur d'inventaire en vigueur à la prochaine clôture de souscription. Il doit être reçu par la Fondation de libre passage à Bâle chaque mardi, 16 h (MEZ +1) au plus tard. Les parts sont attribuées au dépôt de la Fondation de libre passage ou, le cas échéant, en retirées. Vous pouvez obtenir auprès de la Fondation les détails des directives en matière d'administration des portefeuilles titres.

**Information sur les risques:**

Les prix déterminants pour les placements et les caractéristiques de ces placements sont établis d'après les factsheets se rapportant aux placements choisis. Le preneur de prévoyance confirme avoir pris connaissance du contenu des factsheets se rapportant aux produits choisis. Le preneur de prévoyance doit savoir que contrairement aux placements sur un compte, les placements en titres sont sujets à des fluctuations de cours qui s'accroissent proportionnellement à la part en actions et monnaies étrangères. Le preneur de prévoyance peut bénéficier de gains de cours, mais il doit également pouvoir supporter des pertes éventuelles. Par son ordre de souscrire des parts du fonds de placement de la Fondation de libre passage, le preneur de prévoyance confirme qu'il est au courant des risques que représentent de telles opérations de placement. En cas de changements de la situation personnelle ayant un impact direct sur la stratégie de placement choisie (début d'une activité professionnelle indépendante, passage à la retraite, divorce, etc.), le preneur de prévoyance est tenu de solliciter une nouvelle évaluation des risques auprès de la Fondation de libre passage.

---

Lieu

Date

Signature du preneur de prévoyance

**Réserve: cet ordre ne saurait être exécuté par la Fondation de libre passage tant que celle-ci n'a pas reçu l'évaluation de la capacité de risque signée.**

<sup>1</sup> Les termes au singulier incluent le pluriel, ceux au masculin englobent le féminin.

Fondation de libre passage de PFS  
Pension Fund Services SA  
Case postale  
CH-8098 Zurich

Compte de libre passage

## Placement de titres sur le compte de libre passage PFS

### Preneur de prévoyance <sup>1</sup>

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance

Téléphone (avec indicatif)

E-mail

Si vous désirez échanger des parts, veuillez nous indiquer sur ce formulaire les deux transactions (achat/vente) à effectuer. A défaut d'indication du nombre de parts ou de montant, l'intégralité de l'avoir sera investie ou échangée. La vente des parts ne comporte pas automatiquement l'annulation d'un plan d'épargne en fonds existant.

Je donne l'ordre suivant à la Fondation de libre passage de PFS Pension Fund Services SA (ci-après la «Fondation de libre passage»):

<b>Portefeuilles spéciaux</b>	<b>Valeur</b>	<b>Achat</b>	<b>Vente</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>ou</b>	<b>Montant</b>
PFS Income	4007608	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PFS Classic	4007609	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PFS Growth	4007610	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

(Le nombre de parts est en fonction du montant à investir et sera le cas échéant arrondi à l'unité inférieure.)

**Si les informations fournies sur ce formulaire sont incomplètes ou confuses ou que l'évaluation de la capacité de risque n'est pas jointe, nous ne pouvons garantir l'exécution de votre ordre de bourse à la prochaine échéance. La Fondation de libre passage ne couvre aucune différence de cours résultant d'un tel retard.**

L'ordre de bourse est décompté sur la base de la valeur d'inventaire en vigueur à la prochaine clôture de souscription. Il doit être reçu par la Fondation de libre passage à Bâle chaque mardi, 16 h (MEZ +1) au plus tard. Les parts sont attribuées au dépôt de la Fondation de libre passage ou, le cas échéant, en retirées. Vous pouvez obtenir auprès de la Fondation les détails des directives en matière d'administration des portefeuilles titres.

**Information sur les risques:**

Les prix déterminants pour les placements et les caractéristiques de ces placements sont établis d'après les factsheets se rapportant aux placements choisis. Le preneur de prévoyance confirme avoir pris connaissance du contenu des factsheets se rapportant aux produits choisis. Le preneur de prévoyance doit savoir que contrairement aux placements sur un compte, les placements en titres sont sujets à des fluctuations de cours qui s'accroissent proportionnellement à la part en actions et monnaies étrangères. Le preneur de prévoyance peut bénéficier de gains de cours, mais il doit également pouvoir supporter des pertes éventuelles. Par son ordre de souscrire des parts du fonds de placement de la Fondation de libre passage, le preneur de prévoyance confirme qu'il est au courant des risques que représentent de telles opérations de placement. En cas de changements de la situation personnelle ayant un impact direct sur la stratégie de placement choisie (début d'une activité professionnelle indépendante, passage à la retraite, divorce, etc.), le preneur de prévoyance est tenu de solliciter une nouvelle évaluation des risques auprès de la Fondation de libre passage.

---

Lieu

Date

Signature du preneur de prévoyance

**Réserve: cet ordre ne saurait être exécuté par la Fondation de libre passage tant que celle-ci n'a pas reçu l'évaluation de la capacité de risque signée.**

<sup>1</sup> Les termes au singulier incluent le pluriel, ceux au masculin englobent le féminin.